



INFORMATIONS
Accueils de Loisirs
Mois de juillet et août 2020

Madame, Monsieur,

Depuis le 12 mai 2020, date de début du déconfinement, la réouverture des Accueils Collectifs de Mineurs intervient de manière progressive.

La collectivité étant garante de la sécurité sanitaire des enfants qu'elle accueille, elle doit mettre en place un protocole sanitaire adapté à l'organisation des Centres de Loisirs d'été. Elle est donc, pour cette période, dans l'obligation de modifier les règles habituelles de fonctionnement.

Les règles d'inscriptions et d'accueil des enfants sont donc modifiées pour la période estivale selon les orientations suivantes :

1. Il sera accueilli en priorité les enfants des personnels soignants et autres indispensables à la gestion de la crise sanitaire, quel que soit leur âge (sous réserve de production du planning de travail par les ressources humaines).
2. Le centre de loisirs sera réservé aux enfants des classes de MS aux classes de CM2 et sera organisé selon le lieu de scolarisation.
3. Les enfants scolarisés au collège ne pourront exceptionnellement pas être accueillis.
4. Les enfants ne seront pas mélangés entre établissement scolaire.

	MOIS DE JUILLET			MOIS D'AOÛT	
SCOLARISATION	LANZA et PENNAC élémentaires	BRUSQUET et PENNAC maternelles	TEISSEIRE maternelle et élémentaire	BRUSQUET PENNAC et TEISSEIRE maternelles	BRUSQUET PENNAC et TEISSEIRE élémentaire
SITE D'ACCUEIL	LANZA	BRUSQUET	TEISSEIRE	BRUSQUET	LANZA

5. Les horaires du centre de loisirs sont modifiés, les enfants pourront se présenter dès 8h00 et jusqu'à 10h00 et devront quitter le centre entre 16h30 et 17h30 au maximum. Chaque matin, à l'arrivée de votre enfant sa température sera vérifiée et ne devra pas dépasser 37,8°.
6. Seuls les enfants scolarisés en 2019-2020 à La Colle-sur-Loup, pourront être accueillis.

7. Afin de pouvoir constituer des groupes sanitaires, l'inscription d'un enfant sera seulement proposée à la semaine.
8. Il sera possible d'inscrire son enfant au maximum deux semaines, soit 10 jours effectifs.

9. Le samedi 20 juin sera réservé à l'inscription des enfants pour les mois de juillet et d'août.

- ✓ Les familles seront accueillies **de 8h00 à 13h00 maximum à la salle rose de mai**.
- ✓ Le dossier joint en annexe devra être accompagné, pour les deux parents, des justificatifs de travail et d'une attestation précisant que la profession ne peut être exercée en télétravail.
- ✓ Les dossiers seront numérotés par ordre d'arrivée et seront étudiés par une commission composée d'élus et de responsables de l'administration territoriale.
- ✓ En cas de places vacantes, il vous sera proposé d'ajouter une semaine d'inscription pour votre enfant.

La semaine qui suit l'inscription et au plus tard le 26/06/2020, vous serez informés de la validation ou non de l'inscription de votre enfant.

Soyez assuré, Madame, Monsieur, que la collectivité fait le nécessaire pour accueillir un maximum d'enfants en respectant les protocoles sanitaires imposés par l'état.

Le Service Jeunesse